

QUI PEUT VOTER

Vous pouvez voter si :

- vous avez 18 ans ou plus le 5 mai 2016
- vous êtes un citoyen britannique ou de l'Union européenne ou un citoyen recevable du Commonwealth
- vous résidez à Londres
- vous vous êtes inscrit sur les listes électorales avant le 18 avril 2016.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales sur www.gov.uk/register-to-vote ou en contactant votre conseil régional.

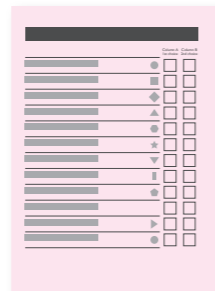
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

En avril, toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de Londres recevront une brochure législative. Elle contient une liste de tous les candidats à l'Assemblée de Londres, des petits manifestes des candidats à la mairie et des informations sur la procédure de vote. Surveillez votre boîte aux lettres.

Si vous avez des questions, veuillez contacter :
info@londonelects.gov.uk
020 7983 4444

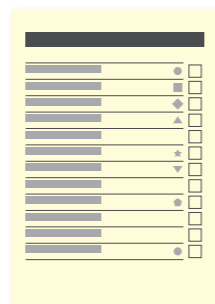
COMMENT VOTER

Vous recevrez 3 bulletins de vote



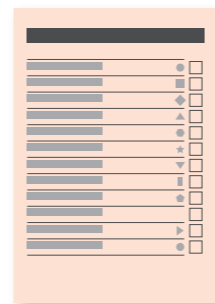
Le maire de Londres (formulaire de vote rose)

- Vous devez indiquer 2 choix pour le maire.
- Votez une fois [X] dans la colonne A pour votre premier choix.
- Votez une fois [X] dans la colonne B pour votre second choix.



Membre des circonscriptions de l'Assemblée de Londres (formulaire de vote jaune)

- Choisissez votre représentant local à l'Assemblée de Londres.
- Éliez un seul candidat en marquant d'une croix [X] la case correspondant à votre choix.



Membre du Grand Londres de l'Assemblée de Londres (formulaire de vote orange)

- Choisissez le représentant du Grand Londres à l'Assemblée de Londres.
- Éliez un seul candidat en marquant d'une croix [X] la case correspondant à votre choix.

ÉLECTIONS DU MAIRE DE LONDRES ET DE L'ASSEMBLÉE DE LONDRES



VOTRE GUIDE ÉLECTORAL

LONDON ELECTS

YOUR LONDON. YOUR VOTE

Le 5 mai 2016, les personnes résidant à Londres pourront élire le maire de Londres, ainsi que les 25 membres de l'Assemblée de Londres.

Le maire dispose d'un budget annuel de 17 milliards de livres sterling. Il sert à financer d'importants services londoniens, comme ceux des forces de l'ordre, des pompiers et des transports. Il permet également d'assurer le salaire des employés de la mairie.

L'Assemblée de Londres est composée de 25 membres et considère le maire comme le représentant des Londoniens. De plus, elle questionne régulièrement le maire et enquête sur des aspects importants de la ville.

QUAND VOTER

Il convient d'arriver en avance. La loi stipule que si vous n'êtes pas dans votre bureau de vote ou dans la queue à l'extérieur de celui-ci pour obtenir vos bulletins de vote avant 22 h 00, vous ne pourrez pas voter.

Si vous votez par correspondance, vous recevrez vos bulletins de vote avant l'élection. Vous devrez penser à les renvoyer avant 22 h 00 le 5 mai.

OÙ VOTER

Il existe 3 manières de voter.

1

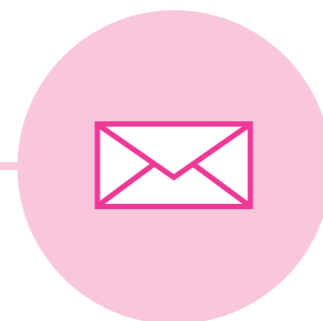


Dans votre bureau de vote

- Avant le 5 mai, vous recevrez une « carte de vote » contenant les détails relatifs à votre bureau de vote.
- Vous pourrez voter uniquement dans le bureau de vote figurant sur cette carte.
- Le personnel présent dans le bureau de vote pourra vous aider à comprendre vos bulletins de vote si nécessaire.
- Vous aiderez le personnel du bureau de vote en emmenant votre carte de vote le jour des élections, mais cela n'est pas obligatoire.

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote, vous pouvez solliciter le vote par correspondance ou par procuration.

2

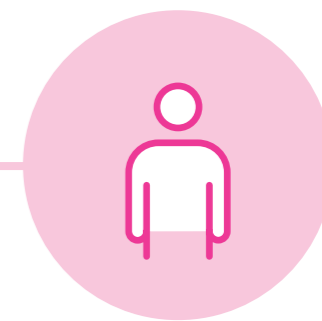


Par correspondance

- Vos bulletins de vote vous seront envoyés environ une semaine avant le jour des élections.
- Indiquez vos choix de vote et renvoyez les bulletins afin qu'ils arrivent avant 22 h 00 le 5 mai 2016.
- N'oubliez pas de compléter la déclaration de sécurité en indiquant votre date de naissance et en apposant votre signature.
- Si vous ne renvoyez pas vos bulletins de vote à temps, ils ne seront pas pris en compte.
- Si vous oubliez de les poster, vous pouvez les déposer dûment remplis et dans l'enveloppe fournie, dans votre bureau de vote.

Vous devez envoyer votre demande de vote par correspondance au bureau d'inscription électorale de votre conseil régional avant 17 h 00 le 19 avril.

3



Par procuration

- Si vous ne pouvez pas vous rendre dans un bureau de vote, vous pouvez demander à une personne de confiance d'être votre mandataire.
- Cela signifie qu'elle peut voter pour vous, mais vous devrez lui dire pour qui vous souhaitez voter.

Vous devez envoyer votre demande de vote par procuration au bureau d'inscription électorale de votre conseil régional avant 17 h 00 le 26 avril.

En savoir plus

londonelects.org.uk
[@LondonElects](https://twitter.com/LondonElects)
[#LondonVotes](https://twitter.com/LondonVotes)